



Créée le 22 Avil 2023  
Association n° W452004242  
Siège Social déclaré :  
Pôle Culturel Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin  
12, parvis de l'UNESCO  
21000 DIJON.

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024**

Préalablement conviés par un courrier électronique, conformément au Titre III – Article 3-5 des Statuts de la Fédération des Confréries des Régions de France enregistrés auprès de la Préfecture de la Côte d'Or, le Jeudi 11 Mai 2023, sous le n° W452004242, les Membres élus du Conseil d'Administration (*Titulaires et Suppléants*) sont invités à participer à une Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 06 Avril 2024 à 14h 30 à DIJON (Côte d'Or) – Salle DEVOSGE, 05, rue Devosge.

En préambule, le Président, Monsieur Benoît PAUTRAT, avant de procéder à l'ouverture régulière de cette Assemblée Générale Ordinaire annuelle, donne la parole au Président des Régions Bourgogne Franche Comté, Monsieur Christian POYER.

Celui-ci remercie la présence des nombreuses Confréries des Régions de France, et leurs Consoeurs et Confrères qui ont fait le déplacement à Dijon, parfois de très loin.

Après nous avoir présenté les Consoeurs et les Confrères de son Ambassade régionale, les activités de celle-ci, le Président, Christian POYER remercie la Municipalité de Dijon pour son accueil privilégié et son soutien gracieux, pour cette AG.

La parole revient donc au Président de la Fédération des Confréries des Régions de France, Benoît PAUTRAT, pour l'ouverture des travaux selon l'Ordre du Jour établi.

L'Ordre du Jour est :

- Approbation du compte-rendu de la 1ère Assemblée Générale Constitutive.
- Rapport du Président
- Rapport d'activités par le Secrétaire Générale
- Rapport financier par le Trésorier & Cotistaions 2025.
- Questions diverses.

*(Pour mémoire : seules les questions diverses préalablement déposées par écrit pourront être abordées et débattues).*

Après avoir féliciter les nouveaux Membres élus au Bureau de la FCRF, le Président, Benoît PAUTRAT remercie les Membres du Bureau 2024-2027 pour leurs engagements à ses côtés :

- le 1er Vice-Président, Jean-Claude ESTIRACH – Académie Languedoc-Roussillon Occitanie ;
- le 2ème Vice-Président, Laurent GANGLOFF – Fédération du Grand Est ;
- le Secrétaire Général, Didier BOBRIE - Académie Languedoc-Roussillon Occitanie ;
- le Trésorier, Alain HUET – Conseil des Echansons de France.
- les Secrétaires Adjointes, Manolo ALCAYAGA GOIKOETXEA – Nouvelle Aquitaine & Gérard LATINIER - Normandie

de leur présence en présentiel, et remercie également le Trésorier Adjoint, Henri-Pierre GAUTIER – Pays de Loire, présent en visioconférence.

Le Président Benoît PAUTRAT remercie également les représentants des Confréries présentes en présentiel :

- 1- les Consoeurs : Michèle NEDELCOT – Grand Est ;
- Nadine de L'HOPITAL - ;
- Chantal THABARD - Moutarde de Dijon ;
- Michele ROUCHON - L'or blanc Salins;
- Edith RAOULT - Mangeux d'Asperges de Sologne ;
- Laurence FERY - Boudin blanc de Soulaucourt sur Mouzon ;
- Martine LOMBARDET - Muid Montsaugnonnais ;
- Isabelle CHASSAIN – Pâté Lorrain ;
- Catherine HEGLY – Le Sablé des Sables d'Olonne ;
- Irène CHALLOT – Commanderie du Babau ;
- Maryanne JEANDEMANGE – L'imagerie d'Epinal ;
- Marie-Chantal EUDINE – Cochon de Bayeux ;
- Denise LAURENCÉ – Cassis de Dijon ;
- Jocelyne BOUILLIN – Gourmande et joviale Saucisse à Grenade ;
- Marie MARTIN – Oignon d'Ausonne ;

en visioconférence : Solange MASSENAVETTE – Présidente Centre Val de Loire (Pouvoir Gangloff)  
et les Consoeurs absentes mais représentées avec Pouvoir :

- Eliane IMBERT – Doyenne Midi Pyrénées Occitanie (Pouvoir Bobrie) ;
- Maryse PAGES – La Crevette de Fort Mahon (Pouvoir Pautrat) ;
- Elisabeth BONHOMME – Cérvelas Aiglon (Pouvoir Latinier) ;
- 2- Les Confrères : Alain SENECHAL – Président Centre Val de Loire ;
- Dominique PAIROCHON – Président Pays de Loire ;
- Christian POYER – Président Bourgogne Franche Comté ;
- Bruno CARNEZ – Président Nouvelle Aquitaine ;
- Jean-Michel ETIENNE – Président Normandie ;
- Patrick ROY - Bourgogne Franche Comté ;
- Jean-Pierre GIMBERT - ;
- Michel MIERSMAN ;
- Thierry BITSCHENE - Brie de Meaux ;
- Lucien DRUT - Moutarde de Dijon ;
- Gérard ROSA - L'Escargot de Bourgogne de Blaisy-le-Bas ;
- Bernard PLAT - Beuchelle à la Tourangelle ;
- Norbert WINGERT - Muid Montsaugnonnais ;
- Philippe CLEMANDOT – Gouteurs de Gougères ;
- Jean-Pierre ROUSSEL – Rognons Blancs de Raon aux Bois ;
- Claude-Louis CONTOUX – Taste Andouille et Gandoyaux du Val d'Ajol ;
- Léonard TIROIE – Mirabelle d'Anay ;

et les Confrères absents mais représentés avec Pouvoir :

- Bernard GIRAUD – Président Ardennes (Pouvoir Estirach) ;
- Philippe MARTIN – Président Bretagne (Pouvoir CarneZ)
- Jean-Jacques PINET (Pouvoir Pautrat) ;
- Eric MASSELIER – Taste fromages de Langres (Pouvoir Jean-Jacques Contoux) ;
- Jean-Jacques PINET – Marron de Redon (Pouvoir Pautrat) ;
- Daniel FREVILLE – Compagnon de la Ficelle Picarde (Pouvoir Devot) ;
- Confrérie du Brie de Melun (Pouvoir Huet) :
- Claude POISSONNET – Gaufrette Maconnaise (Pouvoir Poyer) ;
- Gabriel TRODDEC – La Poêlée du Pêcheur des Abers ;

ainsi que : les 33 Confréries des Académies Occitanie (*Midi Pyrénées & Languedoc-Roussillon*),

les 22 du Grand Est,  
 les 15 de l'Ambassade Nouvelle Aquitaine,  
 et les 08 des Pays de Loire, représentées avec Pouvoir.

**Conformément au Titre III – Article 3.5 §2 des Statuts** (fixé à 15 % des membres de l'Assemblée Générale, présents ou représentés, issus d'au moins six Régions administratives françaises) , **le quorum est atteint par les Confréries présentes ou représentées avec « Pouvoir », leurs cotisations 2023 acquittées, et toutes ayant régulièrement et statutairement signé la feuille de présence.**

**L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle peut donc valablement délibérer.**

### 1- Adoption du compte-rendu de l'AG Ordinaire du 22 Avril 2023 à Alençon :

Le Président Benoît PAUTRAT soumet à l'approbation le compte-rendu de la 1ère AG Constitutive du 22 Avril 2023 à Alençon. - **Adopté à l'unanimité.**

### 2- Présentation des rapports et votes des divers comptes-rendus de nos activités :

- rapport moral du Président :

Compte tenu de la démission verbale de l'ex-Président, Monsieur Michel DEVOT, d'une part, et d'autre part, l'appropriation par ce dernier de tous les éléments de présentation, ainsi que du rétro-projecteur mis à disposition par sa Confrérie, le rapport 2023, ne peut donc pas être communiqué en l'état.

- rapport moral des activités par l'ex-Secrétaire Général :

Pour les mêmes raisons (*démission juste avant l'AG*), l'ex-Président s'étant approprié toutes les actions menées au cours de la mandature 2023-2024, le Secrétaire Général n'a pas eu le loisir de pouvoir rédiger lui-même son rapport d'activités, il nous a donc été présenté les planches prévues par l'ex-Président.

- Il est à noter que c'est seulement « après négociations et une location du vidéo-projecteur auprès de la Confrérie de l'ex-Président » que nous avons pu présenter les dites planches.
- rapport du Trésorier :

### Comptes de résultats

Fédération des Confréries des Régions de France								
COMPTE DE RÉSULTAT 2023								
Fonctionnement								
Recettes				Dépenses				
Nature	Origine	Détail	Montant	Nature	Origine	Détail	Montant	
Cotisations	2023		6 190,00 €	Cotisations			- €	
Don	2023		- €	Assur. RC		Smacl & Macif	323,35 €	
Cotisations	2024		- €	Frais Admin.			685,68 €	
Don	2024		- €	Frais Missions			- €	
Frais Réunions	Hors C.A.		- €	Frais Réunions		Heberg., Repas	1 641,43 €	
			- €	Frais Réunions	Particip.	Déplacements	6 165,86 €	
Renoncement au Remb. de Frais			4 190,66 €	Non Remb. de Frais			4 190,66 €	
Intérêts 2023	Livret & Chè.		859,24 €	Frais Poste			154,00 €	
		<b>Sous-Total</b>	<b>11 239,90 €</b>			<b>Sous-Total</b>	<b>13 160,98 €</b>	

Manifestations et Actions								
Recettes				Dépenses				
Nature	Origine	Détail	Montant	Nature	Origine	Détail	Montant	
Participation	A.G. 2023		8 590,00 €	Salle	A.G. 2023		1 185,40 €	
Hôtel	A.G. 2023		- €	Hôtel	A.G. 2023		- €	
	A.G. 2023		- €	Repas A.G.	A.G. 2023		8 662,50 €	
			- €				- €	
				Zoom, Site, Web TV, Batterie et Antivirus			230,31 €	
				Contributions	Régions		- €	
Provisions				Provisions	Action, Achats			
		<b>Sous-Total</b>	<b>8 590,00 €</b>			<b>Sous-Total</b>	<b>10 078,21 €</b>	

Fédération des Confréries des Régions de France								
COMPTE DE RÉSULTAT 2023								
Ventes								
Recettes				Dépenses				
Nature	Origine	Détail	Montant		Nature	Origine	Détail	Montant
Broches	COFRACO	4 € x 30	120,00 €		Broches	COFRACO		- €
Broches, Pin's	Frais Post.		- €		Broches, Pin's	Frais Post.		- €
Affichettes	Vestiaire	1 € x 0	- €		Affichettes	Vestiaire		- €
Pin's	COFRACO	1,5 € x 0	- €		Pin's	COFRACO		- €
		2 € x 0	- €					
		<b>Sous-Total</b>	<b>120,00 €</b>				<b>Sous-Total</b>	<b>- €</b>
		<b>Total</b>	<b>19 949,90 €</b>				<b>Total</b>	<b>23 239,19 €</b>
							<b>Résultat 2023</b>	<b>- 3 289,29 €</b>
		<b>Total</b>	<b>19 949,90 €</b>				<b>Total</b>	<b>19 949,90 €</b>

### Bilan 2023 et explications

ACTIF	EXERCICE N		N-1	PASSIF	Exercice	
	Brut		Net		N net	N-1 net
Actif immobilisé :				Capitaux propres		
immobilisations corporelles				Capital	37 370,27 €	36 712,90 €
immobilisations financières						
<b>TOTAL 1</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>	<b>TOTAL 1</b>	<b>37 370,27 €</b>	<b>37 597,79 €</b>
Actif circulant :				Dettes		
Stocks	256,80 €		4 927,74 €	variation stock	- 4 670,94 €	- 227,52 €
avances versées sur commandes	208,80 €			Frais non réglés sur 2023 CA novembre à Dijon	1 055,12 €	
	1 500,00 €			Résultat de l'exercice	- 3 289,29 €	884,89 €
Créances						
Crédit fournisseurs						
fournisseurs						
Disponibilités	28 524,56 €		32 442,53 €			
PRODUITS D'avance	- 25,00 €					

### Explications sur les comptes 2023 (défiscalisation)

Notre fédération a été reconnue en octobre 2023 comme étant une association « loi 1901 » œuvrant pour la défense et la conservation du patrimoine.

En conséquence, pour les membres du CA, nous avons la faculté de recevoir des dons et de délivrer des reçus fiscaux déductibles à hauteur de 66 % des impôts de l'année suivante.

Depuis novembre 2023, les frais de déplacements ne sont plus réglés directement sous forme de notes de frais mais font l'objet d'une mesure de défiscalisation.

Cette reconnaissance nous permet de sauvegarder notre trésorerie...

# Les modalités de remboursement les frais —

Une association peut procéder au remboursement des frais personnellement engagés par les bénévoles à la condition que ces frais correspondent à des dépenses :

- réelles ;
- justifiées ;
- engagées pour les besoins de l'activité associative.

Il est donc vivement conseillé à l'association de demander au bénévole d'**établir le plus rigoureusement possible une note de frais** qu'il communiquera à l'association avec les originaux de ses justificatifs (factures, en particulier). Celle-ci doit mentionner précisément l'objet de la dépense, son montant, la date à laquelle elle a été engagée, etc.

Lorsque ces conditions sont respectées, les bénévoles ne sont pas imposables au titre des remboursements qui leur sont versés, car ce ne sont pas des revenus. L'association doit alors conserver les pièces justificatives de la réalité des dépenses pendant 4 ans.

## Budget prévisionnel 2024

RESSOURCES				
	COTISATIONS	400	20 €	<b>8 000 €</b>
EMPLOIS				
	AG 2024	Divers AG		400 €
		Repas AG		- €
	DEPLACEMENTS	Missions diverses		600 €
	ABONNEMENTS	Zoom		216 €
		hébergements		144 €
	FRAIS DIVERS	Banque		20 €
		Assurance		190 €
		Impressions		600 €
		Fournitures administratives		250 €
		Domaine		50 €
		Honoraires		1 500 €
	manifestations			
		Journée des Confréries		350 €
				<b>4 320 €</b>
	WEB TV	Prévision faite en 2023 moins		<b>2 800 €</b>
				<b>880 €</b>

## **Cotisations 2024**

**Les cotisations passeront de 20 € en 2024 à 25 € en 2025. (vote à l'unanimité en AG 2023).**

**Cette résolution votée lors de l'AG à Alençon en 2023 pour 2024 n'a pas pu être appliquée.**

**Elle a été reportée pour 2025.**

**Notre objectif en 2025 est de passer la barre des 600 adhésions.**

**Ainsi nous devrions pouvoir maintenir la cotisation à 25 € pour 2026.**

**La défiscalisation obtenue, la gratuité des services bancaires et de l'assurance RC devraient nous garantir un retour à l'équilibre budgétaire de façon pérenne.**

### **Extraits des planches 7 à 17 présentées et votées lors de l'AG.**

Suite à la présentation du rapport financier réalisé et commenté par le Trésorier, le Président Benoît PAUTRAT soumet donc au vote « à mains-levées » le présent rapport.

*Adopté à l'unanimité moins UNE ABSTENSION.*

### **3- Questions diverses :**

Aucune questions diverses n'ayant été transmises par écrit ou par courriel, le Président Benoît PAUTRAT, demande si parmi les Consoeurs et les Confrères présents, quelqu'un souhaite intervenir, sur l'un des sujets et items des rapports proposés et votés.

\* Le Président des Confréries de la Région Pays de Loire, explique son abstention sur le vote de la cotisation 2025 : « *il aurait préféré que nous n'augmentions pas la cotisation, mais plutôt que nous mettions toutes nos énergies et nos savoirs, pour attirer les Confréries encore « sur le bas-côté de la route » à venir rejoindre la FCRF, en leur démontrant que l'investissement à la FCRF est « couverte » dès les premières adhésions... ».*

Le Président Benoît PAUTRAT partage son point de vue, et cela sera notamment l'une des ses nouvelles directions qu'il souhaite faire partager avec tous les Présidents... mais hélas, nous devons assumer pour 2025, les « quelques débordements de l'ancien Président ».

**Plus personne ne souhaitant demander la parole,  
l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle est clôturée à 15h 35.  
Le Président, Benoît PAUTRAT lève alors la séance.**

*De tout ce qui a été dit, procès-verbal sera été rédigé par le Secrétaire de Séance, Didier BOBRIE,  
pour faire valoir ce que de droit.*

*Fait à Dijon, le samedi 06 Avril 2024.*